

CHAPITRE VII

DISPOSITION FINALE

ARTICLE 49

Mise en vigueur de la Convention

La présente Convention entrera en vigueur le premier janvier mil neuf cent quarante-neuf entre les pays, territoires ou groupes de territoires pour lesquels les ratifications ou les adhésions auront été déposées avant cette date.

EN FOI DE QUOI, les plénipotentiaires respectifs ont signé la Convention en un exemplaire dans chacune des langues anglaise et française, le texte français faisant foi en cas de contestation; cet exemplaire restera déposé aux archives du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et une copie en sera remise à chacun des gouvernements signataires.

FAIT à Atlantic City, le 2 octobre 1947.

(*Suivent les noms des signataires pour la République Populaire d'Albanie, le Royaume de l'Arabie Saoudite, la République Argentine, la Fédération Australienne, l'Autriche, la Belgique, la République Socialiste Soviétique de Biélorussie, la Birmanie, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Chine, l'Etat de la Cité du Vatican, la République de Colombie, les Colonies portugaises, les Colonies, protectorats, territoires d'Outre-mer et territoires sous mandat ou tutelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, les Colonies, protectorats et territoires d'Outre-mer sous mandat français, le Congo Belge et Territoires du Ruanda-Urundi, Cuba, le Danemark, la République Dominicaine, l'Egypte, la République de El Salvador, l'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la Finlande, la France, la Grèce, le Guatemala, Haïti, la République de Honduras, la Hongrie, l'Inde, les Indes néerlandaises, l'Iran, l'Iraq, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Liban, le Luxembourg, le Mexique, Monaco, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, Panama, les Pays-Bas, Curaçao et Surinam, le Pérou, la République des Philippines, la République de Pologne, le Portugal, les Protectorats français du Maroc et de la Tunisie, la République populaire fédérative de Yougoslavie, la République Socialiste Soviétique de l'Ukraine, la Rhodésie du Sud, la Roumanie, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, le Siam, la Suède, la Confédération Suisse, la Syrie, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Union de l'Afrique du Sud et Territoire du Sud-Ouest Africain sous mandat, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, la République Orientale de l'Uruguay, les Etats-Unis de Venezuela.*)